

Règlement du « Concours de la plus belle décoration de Noël »

ORGANISATEUR

La Ville de Noailles organise un « Concours de la plus belle décoration de Noël » du 1er au 31 décembre 2025.

Mairie de Noailles - 1, rue de Paris - 60430 Noailles

L'organisateur ne procèdera à aucun remboursement de frais d'électricité, ni aucun frais d'achats de décoration.

OBJECTIF

Mettre en avant l'ensemble des commerces de la ville de Noailles.

PARTICIPANT

Le concours est réservé aux commerces de Noailles.

L'inscription au concours est gratuite et vaut acceptation du présent règlement. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature.

Aux fins de participation et d'identification, le commerçant devra apposer l'affiche « commerce participant » distribuée par les services de la Mairie, sur l'une des vitrines de son magasin.

AUTORISATIONS

En participant au concours, le Participant autorise l'Organisateur à utiliser les photos de son commerce et à diffuser son identité dans le cadre de publications web ou papier. Le Participant garantit l'Organisateur contre toutes les contestations et revendications des tiers à ce titre.

PROTECTION DES DONNÉES

Les renseignements fournis par les Participants et les Votants pourront être utilisés dans le cadre d'un traitement informatique. Cependant, il est rappelé que conformément à la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, modifiée par la Loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et du décret n°2005-1309 du 20 octobre 2005, ainsi que du Règlement général sur la Protection des Données du 25 mai 2018, les Participants et les Votants bénéficient auprès de l'Organisateur d'un droit d'accès, d'interrogation, d'opposition, de rectification et de suppression pour les données les concernant, sur simple demande écrite à la Mairie de Noailles.

Ces données sont destinées exclusivement à la commune de Noailles pour les seuls besoins du concours et sont nécessaires pour la participation et l'attribution des récompenses aux gagnants.

Les renseignements portés sur les bulletins de vote du Public ne seront pas conservés par l'Organisateur.

CRITÈRES DE SELECTION

Pour la notation du prix « Jury », le jury prendra en compte les points suivants :

Beauté

Visibilité extérieure depuis la rue

Harmonie des couleurs

Composition du décor

JURY

Un jury, désigné par les organisateurs, effectuera une visite auprès des commerçants participants afin de noter chaque décoration. Le jury est composé de Barbara Godon, Odile Bochent et Alicia Hée.

Les décisions du jury seront sans appel.

REMISE DES PRIX

Il y aura 3 commerces gagnants :

- 2 prix du Jury
- 1 prix Public : Ce vote sera soumis au public. Chaque participant pourra déposer un seul coupon réponse dans l'urne située à l'accueil de la Mairie de Noailles jusqu'au 31 décembre 2025 à **12h00** (ou dans la boîte aux lettres extérieure de la Mairie). Les commerces gagnants seront mis à l'honneur dans l'info Noaillaise et feront également l'objet d'un article dans un journal hebdomadaire local

TIRAGE AU SORT

Afin de récompenser le public pour sa participation, un tirage au sort aura lieu le 6 janvier 2026 à 17h30 à l'Hôtel de Ville, parmi le public votant. Les bulletins de participation sont disponibles auprès de la Mairie ainsi qu'auprès des commerces participants. La date limite de participation est fixée au 31 décembre 2025.

Tous les gagnants seront avisés individuellement et les résultats du concours seront rendus publics sur le site internet de la Mairie : www.noailles60.fr.

Ces bons seront valables jusqu'au 31 décembre 2026. Si le bon d'achat n'est pas récupéré en mairie avant le 15 mars 2026, un tirage au sort sera réeffectuer pour réattribuer le bon.

RESPONSABILITÉS

La commune de Noailles ne pourrait être tenue responsable de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature indépendante de sa volonté. En cas de force majeure, la commune de Noailles se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

MISE À DISPOSITION DU RÈGLEMENT

Le règlement du concours est consultable en ligne sur le site www.noailles60.fr rubrique « Actualités » puis « Concours de la plus belle décoration de Noël » ou à l'accueil de la Mairie.